



« PASSEPORT BIA »

Découverte du Pilotage

Règlement du concours 2019

Objet du concours :

Quinze passeports BIA « Découverte du Pilotage » sont offerts par le CRA Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le ministère de Jeunesse & Sports, (3 passeports par journée APPM 2019) aux jeunes venant d'obtenir le BIA en 2019, désireux de découvrir le pilotage d'avion, et peut être poursuivre la formation vers un brevet de pilote.

La durée de vol attribuée est de 1H30 environ, dans la limite de 250 € (licence-assurance FFA de 45 jours comprise). En cas de dépassement, les frais seront à la charge du bénéficiaire.

Modalités de participation :

Le concours est ouvert aux titulaires du BIA obtenu lors de la session du 30 mai 2019.

Le dossier de candidature ainsi que les annexes sont disponibles sur le site du CRA :

<https://www.cra10.fr/formation/les-jeunes>

Le candidat devra retourner l'ensemble des documents au plus tard le **1^{er} septembre 2019** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mme Liliane LESTRADE
Concours Passeport BIA – CRA10
8 lotissement « Les Narcisses »
33500 LIBOURNE

Chaque candidat recevra un accusé de réception par mail, lui confirmant le lieu et le nom de l'aéroclub organisateur pour venir assister à la proclamation des résultats.

Modalités d'attribution des PASSEPORTS :

Les candidats devront se présenter le jour choisi à l'adresse indiquée à 15 H (présence obligatoire) et pourront participer à des rencontres avec des professionnels de l'aéronautique. Ils pourront également s'entraîner sur le simulateur de vol du CRA.

La remise des passeports aux gagnants du concours est prévue à 17 H.

Ils devront ensuite se présenter – **sous un délai d'un mois au maximum** – dans l'**aéroclub régional** de leur choix, acceptant de les accueillir, pour effectuer la formation. La licence-assurance FFA (éditée par le club) dont ils bénéficieront aura une durée de 45 jours, au terme desquels ils devront avoir effectué 1H30 environ de vol en double commande, et **au plus tard le 31 décembre 2019**.

Toute absence d'un lauréat à la remise des passeports, quelle qu'en soit la raison, entrainera automatiquement l'annulation du Passeport au profit du candidat suivant sur la liste de sélection du jury.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury, et sera donc considéré comme nul.

Une **autorisation parentale** de participation au concours et une autorisation sur la **libre utilisation de l'image** d'une personne mineure selon le modèle joint en annexe 2 est obligatoire pour les élèves âgés de moins de 18 ans. Elle sera à rapporter impérativement le jour de la manifestation accompagnée d'une pièce d'identité.

Dates et lieux :

Les proclamations des résultats seront diffusées lors des journées suivantes :

| Dates et lieux des rencontres | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 14 septembre 2019 | Aérodrome de Pau |
| 28 septembre 2019 | Aérodrome de Bordeaux-Mérignac..... |
| 5 octobre 2019 | Aérodrome de Poitiers..... |
| 12 octobre 2019 | Aérodrome de Saintes..... |
| 19 octobre 2019 | Aérodrome de Bergerac..... |

Présence des candidats exigée à partir de 15h.

Personne à contacter si nécessaire :

Responsable de l'opération :

Mme Liliane LESTRADE

Tél : 06 89 89 80 91

Email : bia@cra10.fr

Annexe 1 : dossier de candidature

Annexe 2 : autorisation parentale à participer et au droit à l'image